





et je me suis aperçu que trois ou quatre planches, de 4 à 5 pieds de long, avaient été arrachées du bord d'avant. Vers midi, nous avons vu des bancs d'algues abandonnant la barque avec 12 pieds d'eau dans le sillage. Le vent tomba à 1 h. 15 minutes.

Après avoir cherché à rencontrer quelque navire, les bancs de sable nous ont empêchés d'aller plus loin. Nous avons aperçu à l'est un rocher qui s'est trouvé être le *Columbo*. Nous avons fait des signaux de détresse en agitant un pavillon noir et un drapeau blanc. Le steamer a gouverné sur nous, et à 2 heures 20 minutes il a tourné à gauche. Il n'a aucune idée de l'espèce de navire qui appartient le pavillon qui nous a vus. Il était encore et vie quand nous avons cessé de l'apercevoir. Sa voile était énorme, et il labourait furieusement la mer avec sa queue.

Le capitaine Larsen a, en outre, fait son rapport au consul de Norvège. Il n'a rien ajouté au récit ci-dessus, sauf que, dans son rapport, le poisson incriminé a été désigné par le *Columbo* n'étant pas le poisson de mer. Le consul a exprimé le regret que le débris n'ait été écrit sur une balaine ou peut-être deux balaines qui se battaient. Les faits de ce genre ne sont pas sans précédents. Il existe ainsi des exemples de navires troués et partiellement désamarrés par de grands poissons connus et par des espèces de forte taille.

**VOTAGE SUR LE COURS DE L'OGOUÉ (AFRIQUE).**

(Extrait du Rapport sur le concours au prix annuel fait à la Société de Géographie de Paris dans sa séance du 18 avril 1879.)

**M. le comte P. Savorgnan de Brazza.**

Navigateur de vaisseau.  
GRAND MÉDAILLE D'OR.

Messieurs. — Pendant trois années consécutives, la Société de Géographie a décerné sa grande médaille d'or à un homme de bien, d'une grande valeur. Elle se agéne une quatrième en 1879 : c'est donc à quel point ce concours attire l'attention des voyageurs et votre attention.

Vous avez successivement couronné, sans distinction de drapeau, Nachigal, Canard et Stanley, puis vous donnez avec joie la grande médaille d'or à un Français, M. l'enseigne de vaisseau Savorgnan de Brazza.

Lorsqu'en 1875 M. Malte-Brun voyait, au nom de la même commission des noms des vaillants voyageurs MM. de Compigné et Marche, l'itinéraire sans rapport par le Congo, M. de Brazza a été la première chose pour cette centre pleine de mystère; il est emporté avec lui l'expression de nos vœux et la certitude que, si l'on qu'il soit de la mer-patrie, on lui fera une place d'honneur.

Vous avez tenu votre promesse, Messieurs, par l'acte et le concours que vous avez donné; M. de Brazza a tenu la sienne: le corps brisé par les fatigues et la maladie, l'âme trempée comme avant son départ, il vous est revenu pour offrir à son pays les fruits de ses voyages; porteur d'un succès dans la riche Afrique équatoriale.

Son voyage, sans avoir l'éclat de ceux qui gravent un trait de lumière au tableau de l'histoire continentale, n'en a pas moins une importance capitale sur l'Afrique; il constitue l'élément de toute une œuvre de pays encore vierge de l'empreinte de nos pas, d'autant plus intéressant pour nous qu'il est situé à proximité du Gabon, sur les routes du Congo et du Bornou.

Cette expédition a résolu la question de savoir, au point de vue de la fleur et de son bassin, dont elle a franchi la limite orientale, pour découvrir dans l'est tout un régime géographique appartenant au Congo.

Vous avez entendu de la bouche même de M. de Brazza l'exposé de ses voyages. Toute reproduction sera faite par la Société de Géographie et les renseignements énergiques du jeune officier de marine. Nous nous bornons, pour justifier le choix de la commission des prix, à rappeler quelques-uns de ses traits principaux.

En 1871, M. Savorgnan de Brazza était au Gabon comme aspirant de première classe à bord de la frigate le *Vénus*, sous les ordres de l'amiral Duperré. C'est alors qu'il eut le projet de pénétrer dans l'intérieur du pays pour y organiser une partie de son expédition. M. de Brazza fut accompagné de l'amiral Touchard, de Griffon du Bellay, de l'amiral Fleurot de Langie, puis de MM. Walker, Aymes, l'amiral du Oulio, de Compigné et Marche. Il s'agissait de remonter le cours de l'Ogoué le plus loin possible, afin de connaître ses origines. Grâce à l'appui de M. de Brazza, le ministre de la marine, et de l'amiral du Oulio, commandant la station de l'Atlantique sud, M. de Brazza obtint des subventions des ministères de la marine, de l'Instruction publique et de la Guerre, et de Brazza réussit à réunir de nombreux de s'associer à cette entreprise, et les ressources personnelles du jeune voyageur firent le reste, dans la large mesure d'une trentaine de mille francs sur 45,000 de dépense totale.

A cette époque, Canard et Stanley n'avaient pas encore accompli leurs brillantes traversées; le système fluvial de l'Afrique restait à établir. On savait, il est vrai, par Livingstone, que le Luabala sortait d'une série de lacs méridionaux et que le volume de ses eaux, ainsi que son abaissement par rapport à Gondokoro, indiquaient son caractère fluvial. Mais, dans le Luabala, on n'avait pas de l'alimentation pas quel grand lac central du Congo et l'Ogoué arrirent les affluents; on bica si l'Ogoué, indépendant du Congo et venant bien loin de l'intérieur, n'était pas une partie considérable du continent. En un mot, ce fleuve était à toutes les suppositions.

Savorgnan de Brazza quitta la côte le 4 novembre 1873, accompagné du docteur de la marine Noël Hallay, de M. Marche et du quartier-maître Hamon. Il remonta le cours de l'Ogoué pendant 12 jours.

Les difficultés inhérentes à tout voyage en Afrique ne tardèrent pas à se multiplier: lenteurs, mauvais foi, rébellion, vol, maladie, en un mot l'échec de nombreuses ses expéditions, quels qu'ils soient. Le 10 novembre, le 10 novembre 1873, de Brazza arriva à Lopé, après avoir perdu dans la précipitation sept de ses pirogues, avec les marchandises et les instruments de précision qu'elles portaient.

C'est à ce moment que MM. de Compigné et Marche furent arrêtés en 1873 non loin de cette ville et qu'ils avaient du livrer un comble meurtrier pour protéger leur retraite; il importait donc de s'assurer des dispositions des habitants au point de vue externe attenté par ces voyageurs. M. de Brazza fut chargé de cette tâche, il fut récompensé de son dévouement par l'assaut qu'il reçut. Il acquit la certitude que si les Ossybas, possesseurs des deux rives, avaient interdit le passage à ses prédécesseurs, il fallait en rechercher la cause dans le fait la guerre permanente contre les Bangas d'un côté, les Adoumas de l'autre. Le coup de feu de l'année précédente était moins à l'adresse des blancs qu'à celle de leur escorte. Les Ossybas, non envieux, vint avec eux extrême jalouse tout commerce empêcher le fleuve de la traverser. Les deux bords disposèrent s'affirmer par l'autorisation qui lui fut donnée d'envoyer chercher ses pirogues à Lopé. Pendant ce temps, il gagnait l'altitude à l'écart, dans le pays des Adoumas, et se dirigea vers le sud-est. Le 10 novembre, il fut arrêté à Lopé et qu'il avait rejoint dans le pays des Sidié (26 juin 1873).

Ses compagnons n'arrivèrent à Doucoué que plusieurs semaines après pour le trouver complètement malade. M. de Brazza, pensant mourir, remit le commandement de l'expédition au docteur Ballay et chargea M. Marche de se porter en avant le plus loin possible.

Celui-ci dépassa le point extrême atteint par le docteur Lenz et remonta le fleuve jusqu'au village de Ngoupa; mais, vaincu par les fièvres, il dut revenir sur ses pas et rentrer en France.

Le sens éclairé de M. Ballay résolvait bientôt la question de son chef; tous arrivèrent en juillet 1877 à un endroit où le fleuve se divise en deux branches: d'une part l'Ogoué, que les natchés appellent le Bagoua, se dirige vers le sud; d'autre part la rivière Passa, qui vient du sud-est. Il constata par des reconnaissances que le cours principal du fleuve se dirigeait par une série de rapides de 30 à 40 mètres de dénivellation et qu'il est de même sur la Passa, près du village d'Oudouma. A deux ou trois jours de marche en amont de Poudara et de Bandassa, les deux rivières sont à peine séparées aux lasses cour.

Le problème était donc résolu: l'Ogoué n'était plus qu'un torrent sans importance et sans relation possible avec le Congo ou quelque lac intérieur. Cette partie de la tâche heureusement accomplie, M. de Brazza se dirigea vers l'arrière l'Océan était perdue le résultat de bien des efforts. Au loin, vers l'est, derrière cette ligne de collines estompées à l'horizon, se cachait un pays nouveau. Les regards des voyageurs se dirigeaient l'incertitude de ce qu'ils verraient, comme ils s'occupaient à plonger dans les profondeurs de leurs secrets. Anémis du même désir, ils résolurent d'un commun accord de s'y lancer, quelle que soit l'issue d'une si périlleuse entreprise. Il était impossible de se procurer des guides dans le pays; on consentait à accompagner les blancs dans ces régions où ébranlé, disait-on, la guerre et dont on faisait le plus sombre et le plus effrayant tableau. En attendant la fin de la saison des pluies, M. de Brazza réussit à nouer des relations d'amitié avec les Bakéts, peuplés jusqu'à présent il devait traverser le territoire. Pour transporter ses bagages, il n'eut d'autre ressource que d'acheter des esclaves, en se promettant de les bien traiter et de les rendre à la liberté dès qu'il n'aurait plus besoin de leurs services.

La petite troupe parti sur des défavorables auspices: la contrée, jusqu'au richement boisé, prenait les apparences d'un désert de sable crasseux par de profonds ravins; de maigres arbustes vigilement aux prises dans ce sol aride et sans eau; quelques palmiers plantés en rangs serrés, et à l'ombre de leurs projections sous leur ombre sans fraîcheur sur le sable brûlant. Les pays était dénué de vitres; les porteurs représentaient les tribus voisines comme querelleuses, cruelles et cannibales; enfin, pour ce qui concerne les objets de rechange avaient été trouvées pourries dans une caisse mal soignée, il fallut, pieds nus, le corps entièrement protégé des ardeurs du soleil par des lambeaux de vêtements, marcher pendant sept longs mois — prouvant ainsi que ce que les noirs pensaient, les blancs le font.

A 35 kilomètres environ du village d'Obanda (1°45'50" lat. S., 11°54'48" long. E. de Paris), M. de Brazza atteignit une ligne de partage des eaux. Cette ligne se présente pas de cette part et de celle-ci, mais elle est constituée de petites collines de sable avec quelques affaissements de rochers; elles ont environ 400 mètres de hauteur au-dessus de leur base, et les cols accusent une altitude de 700 mètres au-dessus de la mer. Leur direction générale, si on peut leur en attribuer une, serait du nord-est au sud-ouest. Le pays des Bakéts présente le même aspect. M. de Brazza croit que ce peuple doit avoir été refoulé du sud et qu'il n'aurait pas la suite de quelque guerre. La marche devient difficile par les labeurs aux pieds et aux jambes; plusieurs porteurs, épuisés en route, abandonnent leurs esclaves à l'arrière; on ne pouvait transporter à la fois que le tiers des bagages; aussi ne fallait-il pas moins de cinq jours pour faire deux étapes ordinaires.

Vous savez qu'elles sont les découvertes de M. de Brazza et Ballay dans le nouveau bassin géographique ou ils sont entrés. Il est sans traverser quatre rivières importantes mesurant de 60 à 140 mètres de largeur, toutes situées navigables. On ces fleuves provoquent les courants. Les indigènes affirment qu'il y a eu cinq ou six jours de navigation en arrivant, sans franchir de rapides, sous grande étendue d'eau parsemée d'îles. Ne pouvant supposer le Congo dans un aussi petit voisinage, M. de Brazza accepte volontiers l'hypothèse que ce lac soit vraisemblablement au sud.

C'est qu'il soit retour au Gabon, et après avoir pris connaissance de la grande découverte de Stanley, qu'il n'eut plus de doute sur le rôle de ces rivières, évidemment toutes affluents du Congo.

Le voyageur américain a même signalé dans les bords du grand fleuve, la présence de ces mêmes Bakéts retrouvés par Brazza sur le haut cours de l'Alima. C'est ainsi que les mailles des filoniers se soulevaient les unes aux autres pour reproduire le réseau des découvertes.

Nous ne rappellerons pas les péripéties de ce voyage accompli dans un état voisin du découragement, avec une provision de cartouches presque épuisée. Certain pas les Apourous alors qu'ils descendait l'Alima, l'expédition n'eût pu continuer si elle n'était dans une forêt marécageuse sans marchandises et ses collections et en gagnant, à la faveur de la nuit, le versant opposé des collines voisines. A 69 kilomètres plus au nord, M. de Brazza dut renvoyer son Ogoétois et se rendre à son camp de destination. M. de Brazza et ses compagnons prirent la conduite de cette colonne de retour pendant que le chef poursuivait seul vers le nord jusqu'à 30 minutes au-delà de l'équateur.

Le bassin de l'Ogoué est donc moins découvert qu'on ne le supposait. On sait que les limites du sud et du nord de ce fleuve sont marquées et qu'il est à présent affirmé qu'il afflue une forme de terre dont la pointe toucherait l'Océan Atlantique. La rivière N'goué, rencontrée à deux reprises par les explorateurs, fait partie du bassin de l'Ogoué; elle traverse le plateau de l'équateur par une passe étroite au sortir de laquelle elle est dominée par des chutes et des rapides. Plus au nord, chez les Oubama, M. de Brazza, sur son itinéraire de retour, a franchi près de leur source d'autres cours d'eau dont la réunion doit vraisemblablement former la rivière Sidié, autre affluent de l'Ogoué.

La ligne de partage des eaux entre notre rivière Sidié et le Luabouango est, comme les autres, formée par des collines salomonnes sans direction précise. La rive droite de l'Alima présente une falaise dont les sauts ne peuvent être franchis que par une seule voie qui est une grotte large. Le passage à l'Alima doit être plus étendue vers le sud que vers le nord.

(A continuer.)

WILLIAM HERRA.

**NOUVEAU COMMERCIAL.**

DU 13 ou 19 novembre 1879.

**NAVRES EXTRA.**

- 13 novembre — *Goat, Nararou*, de 100 ton, cap. Simon, ven. de Tubou; le capitaine armateur et chargeur; 1,215 kilos coprah, 1,285 kilos ananas, 925 kilos sucre, 16 litres huile de coco, 141 kilos fèves, 30 volailles, 20 paquets tomates sèches, 30 paquets manioc consistants.
- 13 novembre — *Goat, Tamaheoua*, de 30 ton, cap. Teuhu, ven. de Malé; le patron armateur et chargeur; 27 porcs, 1 bœuf, 51 porcs tués, 1 rouilleau tabac, 2 porcs, 5 boîtes maïs, 10 paquets huile de coco, 33 volailles, 4 paquets manioc consistants.
- 13 novembre — *Goat, Sidié*, de 57 ton, cap. Wilmot, ven. de Raïssa; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; Factorerie de Baïssa chargeur; 1 machin à vapeur.
- 13 novembre — *Goat, Hinaerai*, de 100 ton, cap. Simon, ven. de Raïssa; 300 kilos sucre, 300 kilos poisson sec.
- 13 novembre — *Goat, Gleaner*, de 48 ton, cap. Baquier, ven. de Matavia; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; Smith chargeur; 1,285 kilos coprah, 1,285 kilos ananas, 10 paquets manioc consistants.
- 13 novembre — *Goat, Idoua Belle*, de 45 ton, cap. Arnould, ven. de Fakarua; Société commerciale de l'Océanie armateur, chargeur et consignataire; 7,567 kilos coprah, 1,115 kilos fèves, 1 lot marchandises.
- 13 novembre — *Goat, Grande*, de 74 ton, cap. Pina, ven. de Raïssa; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; Factorerie de Raïssa chargeur; 925 kilos coprah, 100 kilos fèves, 24 kilos arroches, 15 paquets tomates sèches, 1 bouteille embarcation, 1,000 kilos vieux fer. Ozer consignataire.
- 13 novembre — *Goat, Marston Goodfry*, de 100 ton, cap. Truglin, ven. de l'île de Pitoua avec sucre à Mangroves; Société commerciale de l'Océanie armateur; Major chargeur; 2,400 kilos sucre, 360 kilos vieux métal, 15 pigrons, 190 tomates, 10 kilos sucre rotomatois, M. vevre Brandt consignataire.

**NAVRES ORD.**

- 13 novembre — *Goat, Hinaerai*, de 100 ton, cap. Simon, all. à Tairara avec sucre à Mahina; M. vevre Brandt armateur, sur lest.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

du 13 au mercredi 19 novembre inclus 1879.

NAVIRE DE COMMERCE

- 12 novembre. Goûl. française Annona, commandée par M. Capitaine, lieutenant de vaisseau, ven. de Fakarava en 4 jours.
13 novembre. Goûl. du Protet. Zmezevan, de 30 ton., patron Tebu, ven. de Tahiti en 2 jours 2 passag. indigènes.
13 novembre. Goûl. du Protet. Stella, de 4 ton., cap. Wilmot, ven. de Raïatea en 1 jour; 1 passag., M. Carleton, américain.
14 novembre. Goûl. du Protet. Hana, de 100 ton., cap. Sinou, ven. de Rairova en 3 jours; 2 passag. indigènes.
16 novembre. Goûl. du Protet. Island Belle, de 48 ton., cap. Arnaud, ven. de Fakarava en 4 jours; 2 passag. indigènes.
16 novembre. Goûl. du Protet. Gléner, de 48 ton., cap. Boegner, ven. de Naitaha en 4 jours; 2 passag. indigènes.
17 novembre. Goûl. allemande Grönau, de 24 ton., cap. Pillz, ven. de Karatonga en 7 jours; 3 passag., M. Sween, américain, et 2 indigènes.
18 novembre. Goûl. allemande Marlon Godefroy, de 24 ton., cap. Treplin, ven. de l'île de Pâques, avec escale à Mangarua, en 18 jours; 1 passag., M. Magee, anglais.

NAVIRE DE COMMERCE ESPRIT

- 14 novembre. Goûl. allemande Loreley, de 94 ton., cap. Tappolet, all. aux Mascariés.
19 novembre. Goûl. du Protet. Hinanari, de 409 ton., cap. Simon, all. à Nabina et Teitaro; 2 passag., MM. Darais et Hège, anglais.

BATEMENTS SI E. BAHU.

- 23 octobre. Goûl. française Orohena, commandée par M. Corout - Gentile, lieutenant de vaisseau.
17 novembre. Goûl. française Aïra, commandée par M. Capitaine, lieutenant de vaisseau.
16 nov. Goûl. du Protet. Tena, de 49 ton., cap.
13 nov. Brig de Borabora Teavaro, de 222 ton., cap. Lynch.
2 septembre. Goûl. du Protet. Naitaha, de 71 ton., cap.
24 octobre. Goûl. du Protet. Marguerite, de 172 ton., cap. Schwichel.
25 octobre. Trois-mâts barque allemand Lina, de 172 ton., cap. Schwichel.
30 octobre. Goûl. du Protet. Mangarua, de 24 ton., cap. Rogers.
4 novembre. Vapeur du Protet. Hana, de 56 ton., cap. Henson.
12 novembre. Goûl. du Protet. Karueta, de 41 ton., cap. Pashin.
13 novembre. Goûl. du Protet. Zmezevan, de 30 ton., patron Tebu.
13 novembre. Goûl. du Protet. Stella, de 4 ton., cap. Wilmot.
16 novembre. Goûl. du Protet. Island Belle, de 48 ton., cap. Arnaud.
16 novembre. Goûl. du Protet. Gléner, de 48 ton., cap. Boegner.
17 novembre. Goûl. allemand Grönau, de 24 ton., cap. Pillz.
18 novembre. Goûl. allemand Marlon Godefroy, de 24 ton., cap. Treplin.

CHAPELLE PROTESTANTE.

Dimanche prochain, comme chaque 1er dimanche du mois, le service sera célébré en français dans la chapelle de la rue des Beaux-Arts. 140-3

ANNONCES

REUNION de la Société LA FRATERNELLE en comité général le mercredi 27 décembre prochain. 173-2

POUR CAUSE D'INVENTAIRE DE FIN D'ANNEE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il partir le samedi prochain 24 de ce mois, au soir de ce jour, dans son magasin rue de Rivoli, une grande quantité de marchandises; ainsi qu'une belle assortment de bijouterie française garantie or à 18 carats. 177 S. DROUOT.

MOUTONS.

Il sera procédé, samedi prochain 22 du courant, à 1 heure de l'après-midi, dans la cour située derrière le magasin de détail de la maison Bremer, à la vente au enchères publiques d'environ 100 moutons débarqués de la Marlon Godefroy, venant de l'île de Pâques. Ils seront divisés en lots de 25, et pourront être examinés avant la vente. P. BONNET, Commissaire-priseur. 178

SHEEP.

There will be sold by public auction, at 1 o'clock, on Saturday afternoon next, the 23rd of November, about 100 sheep, landed ex Marlon Godefroy, from Master Island. They will be put up in lots of 25. The sale will take place on the premises of the Maison Bremer, where the sheep can be inspected prior to sale. P. BONNET, Auctioneer. 178

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1er décembre prochain Une maison sise à Naitaha-Amélie, actuellement occupée par M. Crezier, garde d'artillerie. S'adresser à M. LASCORONNE, défendeur. 174-2

Le soussigné qui fait toute le monde, qu'il soit de passage ou qu'il soit de passer sur sa propriété de Papeete, qui se trouve sur la limite des districts de Faao et Punanai, et que les contreventions seront poursuivies conformément à la loi pour violation de propriété. BELL.

Te he faaita nei tel papai hia te loa i raro a' te faata 'ua, e ua eua avelo oia e ofani i te faata 'ua, e hae e hae e na roto i toa fanaa i Faanata, te va i nia i te oia o ma ma-ta'ina va e Faao e Puanai, e te loa 'ua o faataha i'a e hae hia i ma au i te faata o te hae oia oia nia i te vabati 'ua. BELL.

Indigènes Teiho a Imiau, demeurant à Teavaro, de Moorea, et dans l'intention de vendre au jour Hospital à Tepeva la terre Temahuaitapetai, sise dans le district de Hitiata, et non enregistrée. 176

LA VANILLE

Se cultiver et sa préparation. Un extrait de vanille faite sur cette plante par A. BRETZ, pharmacien de 1re classe de la marine, membre de la chambre d'agriculture de la Réunion et du comité d'expériences permanentes coloniales. Brochure in-8° de 34 pages. - Prix : 1 franc. 295

Etude de M. Gouru, défenseur à Papeete, rue de Biepli.

A VENDRE, PAR LICITATION ET EN QUATRE LOTS, le mardi seize décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, à huit heures du matin, devant le tribunal civil et de première instance séant au Palais de Justice à Papeete:

- Les immeubles et droits immobiliers ci-après désignés dépendant de la succession du sieur George Washington Dexter, en son vivant demeurant à Papeete, rue de la Petite-Pologne:
Sur la succession du sieur Jean Rey, propriétaire à Faao, agissant en qualité de tuteur de ses enfants mineurs issus de son mariage avec dame Hélène Dexter, aujourd'hui décédée, ledits mineurs représentant les droits de leur mère dans la succession de feu George Washington Dexter, dont elle était habilitée à être tutrice par un sixième, ayant pour défenseur M. Goupil demeurant à Papeete, rue de Rivoli.
Coteur: 1er dame Tannea Rora, veuve du sieur George Washington Dexter, aujourd'hui épouse à Tehu, demeurant à Faao, prise comme tutrice des mineurs Eliza, Fanny, Henry James, habilités à se porter héritiers de leur père chargé par un sixième;
2er Tehu à Tehu, pris comme époux de ledite dame pour la validité de la procédure, et aussi en sa qualité de co-tuteur des mineurs Dexter, demeurant ensemble à Faao;
3er Sieur Pierre Bonnet, propriétaire, demeurant à Faao, pris comme subrogé tuteur d'Adolphe mineurs Dexter;
4er Sieur George Dexter, marin, demeurant à Papeete, habilité à se porter héritier de son frère par un sixième, ledit sieur Dexter devenu majeur depuis l'introduction de la demande en partage.

Désignation des biens à vendre.

PREMIER LOT.

Ce lot consiste en: 1° Une terre appelée Vaipata, située à Faao, et mesurant une superficie de huit hectares quarante-neuf ares soixante-cinq centiares, bornée au nord et à l'est par la propriété du sieur Jean Rey, à l'ouest par la mer et au sud par la terre Vaipou dont il sera plus loin parlé, et d'autres appartenant à des indigènes; elle s'étend depuis la mer jusqu'à la montagne, est traversée par la route de centiares et par la rivière du Vaipata en son embouchure, et est plantée de coqueux, maïere et autres arbres fruitiers. Une partie de cette terre est disposée pour le parage du bétail au moyen de murs en pierres sèches;
2° Les droits au bail emphytéotique de la terre Tevaipou ou Vaipou, pour quatre-vingt-cinq années qui restent à courir; ladite terre, située à Faao, est contiguë à la précédente qui la délimite au nord et à l'est, elle est bornée à l'ouest par la mer et au sud par la propriété du Chieiso Astou. Elle est également traversée par la route de centiare;
3° Toutes les constructions édifiées sur la terre Vaipata, consistant en deux maisons d'habitation construites en bois et couvertes en bardeaux; ces constructions sont en mauvais état.

DEUXIEME LOT.

Il consiste en: 1° Une parcelle de la terre Tiararamou, contenant quatre ares quatre-vingt-trois centiares, située à l'extrémité à l'angle des rues de Rivoli et de la Venus. Elle mesure sur la rue de Rivoli quatre-vingt-cinq centimètres, sur la rue de la Venus trente mètres quarante centimètres; elle touche du côté opposé à la rue de Rivoli à une autre parcelle de la même terre et mesure de ce côté quinze mètres quatre-vingt-cinq centimètres; enfin elle est délimitée du côté opposé à la rue de la Venus par le terrain sur lequel est édifiée la caserne des cavaliers d'escorte, ou elle mesure trente mètres quarante centimètres;
2° Une maison d'habitation, construite en bois et couverte en bardeaux, en bon état, elle mesure onze mètres de longueur sur quatre mètres de largeur, non compris les galeries de devant et derrière, et elle est divisée en trois pièces et deux cabinets;
3° Les dépendances, consistant en un appentis pouvant servir de cuisine, et des lieux d'aisance.

TOISIEME LOT.

Il consiste en: 1° Une deuxième parcelle de la terre Tiararamou, contenant six ares six centiares, contiguë à la précédente, mesurant de ce côté et du côté opposé quinze mètres quatre-vingt-cinq centimètres, du côté de la rue Venus quatre mètres trente-cinq centimètres, et du côté du terrain des cavaliers d'escorte trente-trois mètres soixante centimètres;
2° Les constructions qui y sont édifiées.

QUATRIEME LOT.

Il consiste en une troisième parcelle de la terre Tiararamou, contenant six ares vingt-cinq centiares, contiguë à la précédente et allant jusqu'à la rue Neuve; elle mesure sur la rue de la Venus trente-sept mètres soixante-cinq centimètres, sur la rue Neuve dix-huit mètres, du côté du terrain des cavaliers d'escorte quarante-trois mètres, et enfin du côté de la parcelle formant le troisième lot quinze mètres quatre-vingt-cinq centimètres.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Papeete en date du 24 décembre 1878. Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe du dit tribunal le 5 novembre 1879.

Les mises y pris ont été faites comme suit: 1er lot..... 8.000 fr. 2e lot..... 5.500 3e lot..... 1.200 4e lot..... 1.200

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Papeete, le dix novembre mil huit cent soixante-dix-neuf. A. GUTHI.

Enregistré à Papeete le 11 novembre 1879, N° 109, v°, c. 1. - Regu à France. - A.-F. BOUET. 170-2-1

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES Du 13 au 19 novembre 1879.

Table with columns: DAVIS, PRESSION BAROMETRIQUE (Gauche au-dessus, Droite du bas), TEMPERATURE (à 6 heures du matin, à 9 heures du matin, Moyenne), DEVIS (au-dessus de la barre, au-dessous de la barre), VENTS DOMINANTS (N, O, N-E, S-E, etc.).